



XXVII^e RENCONTRE DE SAINT-THOIS

25 septembre 2022



A renvoyer au plus tôt. Si vous engagez plusieurs véhicules, veuillez remplir une feuille par véhicule.

NOM : Prénom : Tél :

ADRESSE : Code postal : VILLE :

Courriel : @ Club ou association :

Participera à la sortie promenade de motos anciennes organisée par les VEHICULES ANCIENS DU LEON, DE CORNOUAILLE ET DU TRÉGOR, le dimanche **25 septembre 2022**, avec le véhicule ci-dessous désigné :

MARQUE : TYPE : Année :

Solo / Side-car / Autre (rayer les mentions inutiles)

CYLINDREE : cm³ Immatriculation : Particularités :

FRAIS DE PARTICIPATION

Participant(s) X 28 € = €

Enfant(s) (-12 ans) X 12 € = €

Frais d'inscription : 2 € = **2 € ou 0,00 €**

Gratuit pour les membres du VALCT et motos d'avant 1960

Nombre de personnes au camping, nuit du 24 au 25 / 9 :

(nous devons communiquer le nombre à L'ULAMIR).

Total = €

Règlement :

Les motos et side-cars devront être antérieurs à 1988 mais, dans la limite des places restantes, quelques inscriptions de motos plus récentes ou de voitures anciennes, en dehors de celles accompagnant un motard inscrit pourront être acceptées.

Les dossiers refusés seront retournés. Le participant déclare être titulaire du permis en cours de validité et adéquat pour la machine inscrite (par ex. : permis B d'avant 1980 pour les 50 à 125 cm³, permis A correspondant à la cylindrée pour les permis motos, BSR ou permis AM pour les cyclos pilotés par des personnes nées après le 31/12/1987) et en possession d'une attestation d'assurance en cours de validité étendue aux passagers éventuels.

Le port d'un casque, de gants homologués... est obligatoire sous peine d'exclusion.

N° du permis de conduire : Délivré à : le :

Compagnie d'Assurance : N° de police :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur ou arrêtés municipaux. Par le fait de la signature de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. **Toute annulation au-delà du 15 septembre ne pourra donner lieu à remboursement** (date limite fixée par le restaurateur).

Je joins à ma demande la somme de € par chèque à l'ordre du VALCT et déclare avoir pris connaissance du règlement.

A : le : / / 2022

Lu et approuvé

Signature du participant :

A retourner avant le 13/9 à Luc Riou, 4 rue Pierre Ozanne 29200 Brest Tél. : 02 98 05 25 25

En cas d'envoi tardif n'hésitez pas à appeler **Bernard Saouzanet** au **06 79 26 89 15** pour le signaler, nous devons communiquer le nombre de convives au restaurateur au plus tard le **15 septembre**.